

Soufflenheim, le 6 avril 2018

I N V I T A T I O N

des membres du Conseil Municipal à une séance ordinaire qui se tiendra le

JEUDI 12 avril 2018 à 19,00 heures
dans la salle des séances de la Mairie

Ordre Du Jour :

Le Conseil Municipal sera amené à désigner le secrétaire de séance.

1. Approbation du Budget Primitif 2018 du Budget ANNEXE de la FORÊT :

Voir la note de présentation synthétique et le projet de Budget Primitif 2018 joints en annexe n° 1. Ces documents sont consultables et/ou téléchargeables sur la plateforme « Zeendoc ».

2. Fixation du Taux des Taxes Communales applicables en 2018 :

Il est proposé d'augmenter le taux des taxes communales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) de 1% cette année. Voir en annexe n° 2, page 45.

3. Attribution de subventions diverses :

Le Conseil Municipal est appelé à décider de l'attribution des différentes subventions (de fonctionnement, exceptionnelles et d'équipement) pour l'année 2018. Voir en annexe n° 2, après la page 45.

4. Constitution de provisions pour risques :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la constitution de provisions pour risques, qui ont été prévues au budget primitif 2018 (budget principal de la Commune). Voir en annexe n° 2, page 31.

5. Approbation du Budget Primitif 2018 du Budget Principal de la Commune :

Voir la note de présentation synthétique et le projet de Budget Primitif 2018 joints en annexe n° 2. Ces documents sont consultables et/ou téléchargeables sur la plateforme « Zeendoc ».

6. LOCATIONS SOUS BAIL PRÉCAIRE AU 35, RUE DE LA MONTÉE À LA SOCIÉTÉ BURGER :

Suite à la délibération n° 071/2015 du 7 juillet 2015, la Société Bois de Chauffage Lehmann avait signé deux baux précaires (un bail pour les lots n° 2, 4 et 10 et un bail pour le lot n° 9) pour l'occupation de locaux au 35, rue de la Montée à compter du 19 juin 2014. Par courrier en date du 31 mars 2018 la Société Bois de Chauffage Lehmann nous a fait part de son intention de résilier les baux en question à compter du 30 juin 2018 en raison de la vente de son activité à la Société Burger de Soufflenheim. Cette dernière a sollicité par courrier du 31 mars 2018 la location des lots précités pour son compte. Le montant de la redevance d'occupation s'élève respectivement à 157,00 € mensuel pour les lots n° 2, 4 et 10 et à 401,00 € annuel pour le lot n° 9. Ces montants correspondent aux dernières redevances acquittées par l'ancien occupant après application d'un arrondi à l'€uro le plus proche.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser la location sous bail précaire des lots en question à la Société Burger à compter du 1^{er} juillet 2018 et à autoriser le Maire à signer les baux.

Voir en annexe n° 3 : Le courrier en date du 31 mars 2018 de la Société Lehmann, le courrier en date du 31 mars 2018 de la Société Burger ainsi que les projets de baux.

7. DIVERS.

Signé :
Le Maire,
Camille SCHEYDECKER